

RENTREE SCOLAIRE 2020 - 2021

~~~~

## ⇒ Inscription des élèves de 6ème

#### SUITE A L'ANNONCE DU DECONFINEMENT TOTAL, LES INSCRIPTIONS SE DEROULERONT :

**LE SAMEDI 27 JUIN DE 8H30 A 12H30.** 

### LE PROTOCOLE SANITAIRE SERA APPLIQUE:

- 1. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
- 2. GEL HYDROALCOOLIQUE
- 3. DISTANCIATION SOCIALE
- 4. UNE SEULE PERSONNE PAR FAMILLE

### En lettre d'imprimerie, renseigner en noir la fiche de renseignements

### LES PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION ET A TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT SOUS FORMAT PAPIER

- Fiche de renseignements
- RIB du responsable légal 1 (désigné comme responsable financier)
- Fiche régime de sortie
- Dossier et Fiche intendance
- Fiche d'urgence
- Fiche infirmerie
- + Fiche sociale
- Copie carnet de vaccination
- Copie intégrale du ou des livrets de famille
- Copie de jugement de divorce ou séparation (volet garde des enfants)
- Copie de la carte d'identité (la carte d'identité de l'élève peut être demandée lors de sorties pédagogiques, voyages scolaires. Elle <u>est obligatoire</u> pour le Brevet National des collèges).

| TUTO POUR REMPLIR LA FICHE DE RENSEIGNEMENT |  |
|---------------------------------------------|--|
|---------------------------------------------|--|

Il est capital de bien renseigner les espaces dédiés aux numéros de téléphone portable ainsi qu'aux adresses mail. A compter de cette rentrée scolaire 2020-2021, nous allons privilégier la communication avec les familles sous la forme écrite, afin d'interférer le moins possible dans le quotidien de chacun. Vous serez donc informés en priorité par SMS ou par mail du retard ou de l'absence de votre enfant. Très ponctuellement, ces outils de communication pourront être utilisés pour vous informer d'évènements internes au collège uniquement.

Il est également important de <u>NOTER SUR LA 1ERE PAGE DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENT</u>, si votre enfant utilise les bus verts ou le Bbus.

#### LES AIDES AUX FAMILLES

# Bourses des Collèges et bourses départementales

La demande de bourse sera accessible dès la rentrée par le portail Scolarité-Services à l'adresse suivante : https://teleservices.ac-caen.fr/ts

Vous devrez vous identifier avec l'identifiant ATEN, fourni par l'établissement.

Votre demande de bourse de collège une fois faite, entrainera automatiquement la demande de bourse départementale.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter Mme MALLE, présente à l'intendance le mardi et vendredi.



ATTENTION NE LAISSEZ PAS PASSER LES DATES DISPONIBLES SUR LE SITE DU COLLEGE DÈS LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

# Bourses des lycées (pour les élèves de 3ème)

La demande de bourses des lycées sera accessible vers le mois de mars 2021 par le portail Scolarité-Services à l'adresse suivante :https://teleservices.ac-caen.fr/ts

Vous devrez absolument faire la demande à cette période pour pouvoir en être bénéficiaire l'année scolaire suivante en lycée.

Vous ne devrez pas attendre de connaître l'orientation définitive de votre enfant pour saisir votre demande.



Affectation des élèves en lycée rentrée 2020 : Un bonus "élève boursier" sera attribué automatiquement dans Affelnet-Lycée, aux élèves enregistrés comme boursiers dans l'application "Siécle".

# ♦ Les fonds sociaux

Les fonds sociaux collégien et de cantine contribuent à assurer l'égalité de tous dans l'accès aux activités et restauration scolaires.

Il s'agit d'aides financières exceptionnelles et individualisées qui doivent permettre aux familles nécessiteuses de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de scolarité, de vie scolaire, de restauration scolaire de leur(s) enfant(s).

▶ Le **Fonds social de cantine** ne peut être utilisé que pour la restauration scolaire et exclusivement en couverture des frais de restauration dus par les familles à l'Etablissement.

Le document de demande d'aide est disponible sur le site de l'établissement. Il est à adresser à l'Intendance du Collège accompagné de l'attestation de paiement et de quotient familial.

Le Fonds social collégien ne peut être utilisé qu'en couverture des autres frais de scolarité (hors restauration).

Le document de demande d'aide de fonds social collégien est disponible sur le site de l'établissement. Il est à adresser à notre Assistante sociale, Mme LEROY (02.31.92.26.06) accompagné des 3 pièces justificatives listées en bas du document.

La Principale, Nelly CUCIZ

COLLEGE ALAIN CHARTIER
15 bis, Rue des Billettes
B.P 37317
14403 BAYEUX CEDEX
2023192.26.06
ce.0141762p@ac-caen.fr